

## Grande-Bretagne : le lobby pro-avortement cherche à endormir l'opinion pour sauver le délai de 24 semaines

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 26 juin 2010

**Le fœtus ne serait pas capable de ressentir de la douleur avant 24 semaines**, [rapporte](#) une étude réalisée par le Royal College of Obstetricians and Gynaecologists rendue publique ce matin par [Le Telegraph](#) et [le Times](#). En cause : les terminaisons nerveuses du fœtus qui, au stade de 24 semaines, ne seraient pas suffisamment formées dans le cortex fœtal. De plus, le fœtus serait "*naturellement insensible et inconscient dans l'utérus.*" **Les auteurs de l'étude concluent donc qu'administrer des anesthésiants au fœtus dans le cadre d'un avortement n'est pas nécessaire.** Sic.

[Comme le rappelle Le Salon Beige](#), le délai légal d'avortement en Grande-Bretagne, fixé à 24 semaines, est régulièrement remis en cause. Il semblerait que cela soit dans une perspective pro-mort visant à convaincre l'opinion et les politiques que cette étude, à prendre avec des pincettes, a été réalisée. En effet, le nouveau premier ministre David Cameron est en faveur d'un délai maximum de 20 semaines...

Les conclusions de cette étude sont étonnantes quand on sait que les équipes de réanimation en néonatalogie sont capables de faire survivre **des enfants nés à 23/24 semaines qui ressentent la douleur de piqûres**... Pour aider ces enfants à ne pas subir trop de stress lors de ces naissances très prématurées, on les masse, leur parle doucement, leur administre des anesthésiants. Pendant des années, la souffrance des nouveaux-nés n'a pas été prise en compte à l'image de celle du fœtus aujourd'hui (mais pour des raisons idéologiques).

Et même si cette "étude" disait vrai, **l'absence de souffrance ne rendrait pas plus morale l'élimination de l'enfant dans le sein de sa mère.** Comme si tuer son prochain (en l'espèce innocent) sans le faire souffrir changeait quelque chose au fait de le tuer... Imaginez au tribunal un meurtrier assurant au juge que sa victime "*n'a pas souffert*"... **Où comment se donner bonne conscience et éviter à l'opinion et aux représentants élus du peuple de se poser des questions sur le délai légal de 24 semaines, le plus long d'Europe.**

Arthur Leroy